

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Neuf, le Vendredi 18 Décembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 11 Décembre, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

M.M LUCIANI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mlle MORACCHINI, M. CASASOPRANA, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Adjoints au Maire.

M. PARODIN, Mme PIMENOFF, M.M VITALI, MARY, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme PERES, Mme POLI, Mme JOLY, M. AMIDEI, M. COMBARET, Mme CURCIO, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, Mme SAMPIERI, M. D'ORAZIO, Mme FENOCCHI, M.M MARCANGELI, LAUDATO, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme GUIDICELLI	à	M. LUCIANI
Mme PASQUALAGGI	à	Mme LUCIANI
Mme FIESCHI DI GRAZIA	à	M. GABRIELLI
M. ZUCCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

M. CERVETTI, Adjoint au Maire, Mme SUSINI Claire, M. BERNARDI, Mme PASTINI, M. RUAAULT, Mme GUERRINI, M. CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de présents :	33
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Vendredi 18 Décembre 2009

Délibération N°2009/ 251

Adhésion à l'association « Villes et Ports ».

M. Le Maire expose à l'Assemblée :

Lors de l'Assemblée Générale de l'Association Internationale « Villes et Ports » les 18 et 19 juin derniers en Islande à Reykjavik, les adhérents de ladite association, réseau mondial des Villes Portuaires, ont désigné Ajaccio comme hôte de l'assemblée Générale en juin 2010.

La délégation ajaccienne présente à Reykjavik composée de M. Cagniard (CTC), M.M Leandri, Santoni et Grimaldi (CCIAS), et de M. Cervetti, a pu constater l'intérêt porté à la démarche du port d'Ajaccio par les membres de l'AIVP qui ont d'ailleurs prévu de consacrer un thème de travail en 2010 à l'aménagement global de la baie d'Ajaccio, dans le cadre d'une large communication associant toutes les parties prenantes insulaires, institutionnelles et privées.

Considérant l'intérêt pour la Ville de faire partie de ce réseau international, il vous est proposé d'adhérer à l'Association Internationale « Villes et Ports » ; la cotisation s'élève à la somme de 2264 € pour l'année 2009.

Le Conseil Municipal est appelé :

- à approuver l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Association Internationale « Villes et Ports » ;
- à autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à cet effet ;
- à dire que les crédits correspondants, soit la somme de 2264 €, sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2009.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL Où l'exposé de M. Mimi VITALI, Conseiller Municipal, Et après en avoir délibéré,

Vu, la Loi 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droits et Libertés de la Commune,
Vu, la Loi 83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi 83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu, la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 16 Décembre 2009,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- d'approuver l'adhésion de la Ville d'Ajaccio à l'Association Internationale « Villes et Ports » ;
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents nécessaires à cet effet ;

DIT

- que les crédits correspondants, soit la somme de 2264 €, sont inscrits au budget de la Ville, exercice 2009.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie

.....
Fait à Ajaccio, les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE,

Simon RENUCCI.